

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 février 2019

Communiqué de presse

Organisation des élections municipales partielles à Basse-Pointe Dépôt des candidatures

Les élections municipales et communautaires partielles intégrales de Basse-Pointe seront organisées le dimanche 10 mars 2019. Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 17 mars 2019. Les bureaux de vote seront ouverts à 8 h 00 et clos à 18 h 00.

Une déclaration de candidatures est obligatoire pour chaque tour de scrutin.

Le dépôt des listes de candidatures se fera à la sous-préfecture de La Trinité, rue Joseph Lagrosillière – 97220 LA TRINITE aux dates et horaires suivants :

Pour le 1^{er} tour : du lundi 18 février 2019 au jeudi 21 février 2019.

- Les lundi 18 et mardi 19 février 2019 de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30 ;
- Le mercredi 20 février 2019 de 8h30 à 12h30 ;
- Le jeudi 21 février 2019 de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00.

Pour le 2^{ème} tour, du lundi 11 mars 2019 au mardi 12 mars 2019.

- Le lundi 11 mars 2019 de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30 ;
- Le mardi 12 mars 2019 de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00.

La campagne électorale sera ouverte à compter du lundi 25 février 2019 à zéro heure au samedi 9 mars 2019 à minuit, pour le 1^{er} tour, et le cas échéant, pour le 2^{ème} tour, du lundi 11 mars 2019 à zéro heure au samedi 16 mars 2019 à minuit.